

Ce jour d'hui le mardi cinq août 1835
Le J. ~~M. M. M.~~ ^{durant} ayant composé seul
l'assemblée des candidats convoqués au nombre
de douze au lieu ordinaire des réunions de la
troisième Centrale. Ayant attendu depuis
l'heure de sept du soir jusqu'à neuf sans
avoir eu en droit de procéder ainsi qu'il lui
sevoit

fondé en octobre 1832
(cf. Indicateur
26 avril 1835)

- 1° le rappel nominal après avoir
réitéré 3 fois, il a répondu présent
- 2° il a invité les membres de l'assemblée
à voter ce qu'il a encore été obligé de faire seul
conformément à l'ordre de son chef de liste
et émané de la 3^e Centrale



3° il a ensuite été ~~obligé~~ ^{chargé} de se nommer à la
fois scrutateur et secrétaire. C'est en cette dernière
qualité qu'il a rédigé le présent verbal ainsi
qu'il fait savoir que ne voyant pas devoir se
porter lui-même, il a porté sur l'autre
en reconnaissance de ce qu'il a été porté

les autres parties de

~~l'acte~~ ^{notaire} pendant la durée des opérations sy-dm
désignées en conséquence les procès des frères
Charpentier ^{du} ayant obtenu
des suffrages ont été nommés
membres de la commission d'écouter en foi
de quoi nous avons signé le présent en
joignant et au que devant

Le solitaire du cas

Secrétaire
Scrutateur
et c.

